



PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
3^{ème} BUREAU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de plan de prévention du risque inondation de l'Allagnon sur la commune de Léotoing

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° DIPPAL-B3 2012/131 du 19 juillet 2012, le projet de plan de prévention du risque inondation de l'Allagnon sur la commune de Léotoing sera soumis aux formalités d'une enquête publique du **10 septembre 2012 au 10 octobre 2012 inclus**.

Pendant cette période, les pièces des dossiers respectifs pourront être consultées dans la mairie concernée sauf jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le Président du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand a désigné M. Jean-Pierre DE MULDER, directeur général des services en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et M. Raphaël RAVOUX, juriste, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les observations du public sur les projets pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête déposés dans la mairie concernée
- soit adressées au commissaire enquêteur, dans la mairie concernée,
- soit adressées au Préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : prefecture@haute-loire.pref.gouv.fr
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur, qui recevra le public en mairie

de Léotoing :

- le 11 septembre 2012 de 14h à 17h
- le 20 septembre 2012 de 14h à 17h
- le 9 octobre 2012 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis avec le dossier d'enquête au préfet, dans un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le public pourra demander des informations auprès de la Direction Départementale des Territoires (service SATURN – 13 rue des Moulins – 43009 LE PUY EN VELAY) ou consulter la notice de présentation sur le site internet de la Préfecture : www.haute-loire.pref.gouv.fr (rubrique enquêtes publiques et consultations – autres enquêtes publiques).

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sur le projet de plan de prévention du risque inondation sera déposée dans la mairie concernée et à la Préfecture de la Haute-Loire.